

Descriptif d'enseignement / *Course descriptions*

2^{ème} année – Semestre 1

Titre du cours - *Course title*

Titre en français **DROIT ADMINISTRATIF**

Titre en anglais **ADMINISTRATIVE LAW**

Type de cours : Cours magistral

Langue du cours/Language of instruction : Français

Enseignant(s) – *Professor(s)*

Nom Prénom FROMONT Simon

Titre ou profession Maître de conférences en Droit public

Contact : adresse mail simon.fromont@sciencespo-lille.eu

Résumé du cours – Objectifs - *Course description – Targets*

Le droit administratif est la branche du droit régissant l'organisation et l'activité de l'Etat et des autres personnes publiques et n'est pas que le droit des fonctionnaires et autres administrateurs. Son objet est de déterminer les structures administratives, l'étendue et les modalités d'exécution des activités publiques, les moyens d'action des collectivités et les procédures devant être suivies par celles-ci, sous le contrôle d'un juge spécifique, le juge administratif.

Le cours consacré au droit administratif en tant que droit de l'action administrative étudiera la naissance du droit administratif, les composantes du droit de l'action administrative, l'organisation de la justice administrative et la responsabilité.

Ce cours offre une première formation pour les étudiants et futurs praticiens qui seront confrontés dans leur pratique, à des actes de l'administration, quel que soit le domaine dans lequel ils exerceront. Des connaissances acquises sont indispensables pour comprendre les enjeux de l'action de l'Etat et des collectivités publiques.

Le droit administratif fait appel au droit constitutionnel mais il permet également, par son contenu concret, de permettre aux étudiants de mettre en perspective avec d'autres enseignements et/ou thématiques (économie, sciences politiques et union européenne et relations internationales).

Evaluation - *Assessment*

Examen de fin de semestre soit sous forme de questions à réponse construite et argumentée, soit une dissertation juridique.

Plan – Séances - *Course outline*

Plan temporaire – sujet à modifications

LE CADRE JURIDIQUE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE

§1) L'administration au sens organique

§2) L'administration au sens matériel

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION EST SOUMISE AU DROIT

Intro : élargissement des sources, rapprochement des contrôles

I) Le contenu élargi du principe de régularité juridique

§1) La source internationale

1. Les traités appartiennent à la source de la régularité

2. A quelle place intégrer les traités ?

- Traité et constitution

- Traité et loi

3. Conséquences sur le droit européen

4. Conséquences sur la CEDH

§2) La source interne

A. Source constitutionnelle

- constitution

- préambules

- charte environnement

- PRFLR

- PPNNT

- principes ou objectifs à valeur constitutionnelle

- lois organiques

- règlements des assemblées : non

B. Les PGD

- apparition et définition

- énumération et exemples

- valeur juridique

C. La source législative

- la loi

- les ordonnances

- les mesures de l'article 16

D. Les autres sources

II) Les atténuations au principe de régularité

§1) Les situations exceptionnelles

- hypothèses de texte

- théorie jurisprudentielle (conditions, effets)

§2) La théorie des actes de gouvernement

- apparition et définition
- état de la théorie

CHAPITRE DEUX

L'ADMINISTRATION EST CONTROLÉE

I) Le contrôle par les juges : quels juges ?

§1) Partage du contrôle entre les juges judiciaire et administratif

§2) Le contrôle par les juridictions administratives (présentation rapide des juridictions et de leurs compétences)

II) Les caractères généraux du contrôle par les juridictions administratives

§1) La distinction des recours

- A) Distinction quadripartite
- B) Recours en excès de pouvoir, recours de plein contentieux : les évolutions
- C) Particularités du REP (cas ouverture)
- D) Conditions générales de recevabilité

§2) Les grands traits de la procédure administrative contentieuse

- A) Le déroulement du procès administratif
- B) L'extension des pouvoirs du juge administratif

CHAPITRE TROIS

L'ADMINISTRATION EST RESPONSABLE

Introduction : L'évolution historique de la responsabilité administrative

I) L'imputabilité

§1) La distinction faute de service-faute personnelle

§2) La place de la faute pénale

II) Les grands régimes de responsabilité

§1) La responsabilité pour faute

- A) La notion de faute
 - B) La faute lourde : Histoire d'un déclin
- §2) La responsabilité sans faute : histoire d'une avancée

- A) Les fondements traditionnels
- B) L'extension de la responsabilité sans faute et la remise en question des fondements

Bibliographie - *Bibliography* :

- M. LOMBARD, G. DUMONT, J. SIRINELLI, Droit administratif, 13e éd., Dalloz, coll. « Hypercours » 2019 ;
- J. WALINE, Droit administratif, 28e éd., Dalloz, coll. « Précis », Août 2020 ;
- J.-C. RICCI, Droit administratif général, Hachette, Coll. Supérieur, 7^{ème} édition, 2019 ; - M. LONG, P. WEIL, G. BRAIBANT, P. DELVOLVE, B. GENEVOIS, Les grands arrêts de la jurisprudence administrative (le GAJA), 22e éd., Dalloz, coll. « Grands arrêts », 08/2019.